

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Suisse Catholique  
 Fribourg (Suisse)

**ABONNEMENTS**

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse Fr. 2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	4.—	10.—	19.— 38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.  
 Compte de chèques postal 114 64

# LA LIBERTÉ

**ANNONCES**  
**Publicitas**  
**S.T.A. SUISSE DE PUBLICITÄ**  
 Rue N. P. 10  
**Fribourg**

**PRIX DES ANNONCES**

Canton	1 <sup>re</sup> insertion 30 cent.	la ligne
Suisse	les suivantes 15 "	ou
Moravie	20 "	son espace
Bohême	25 "	

Journal politique, religieux, social

## Nouvelles du jour

### Le voyage de M. Calonder à Paris. Violentes déclarations des Yougo-Slaves contre l'Italie.

M. Calonder, conseiller fédéral, M. le professeur Huber, l'éminent juriste qui a eu la principale part à l'élaboration du projet suisse d'une Société des nations, et M. le conseiller national Frey, un de nos habitués négociateurs diplomatiques, se sont rendus à Paris, comme on l'a dit, pour discuter avec les Alliés le sujet de l'accession de la Suisse à la Ligue des nations.

La Suisse étant bien résolue à ne pas se départir du principe de la neutralité dont elle s'est fait, à bon escient, une règle inviolable, il a semblé de prime abord que son adhésion à la Ligue, telle que la conçoivent les Alliés, souffrirait des difficultés. En effet, l'œuvre de la conférence de Paris a le caractère très prononcé d'un pacte d'assurance mutuelle entre les vainqueurs de la grande guerre. Cependant, ce caractère n'est que passager, et, quand les relations internationales auront repris une allure normale, la Ligue des nations manifestera sa véritable figure, qui doit être celle d'une association fraternelle des peuples, liés par le serment d'empêcher la guerre. La Suisse, qui veut voir dans la Ligue des nations l'instrument de la paix, peut donc, d'ores et déjà, débattre les conditions de son adhésion.

La première de ces conditions sera le maintien de sa neutralité, dont les raisons ont été magistralement exposées dans le récent mémoire du Conseil fédéral et dans les déclarations de M. le président Ador, au Parlement.

A Paris, une évolution favorable s'est produite dans l'opinion, à ce sujet. Nous avons cité l'autre jour une note du Temps qui montrait que les Alliés se sont faits à l'idée d'une Suisse membre de la Ligue, mais gardant pourtant sa neutralité traditionnelle. On dit même que l'on envisageait sous le même angle l'accession de l'Autriche.

Espérons que ces heureux pronostics se réaliseront. S'il est vrai que la Suisse souffrirait de ne pas pouvoir prendre place dans la Société des nations, il est aussi vrai de dire que celle-ci serait privée, par l'absence de la Suisse, de l'élément le plus représentatif du caractère pacifique de l'institution.

L'hostilité des Serbes contre les Italiens vient de se manifester par un nouvel éclat, dont il sera difficile de conjurer les effets.

On sait déjà que, l'autre jour, le prince Ludovic Borghèse, présentant ses lettres de créance comme ministre d'Italie à Belgrade, n'a pas été reconnu en cette qualité, parce que le document était adressé au roi de Serbie et non au roi des Serbes, des Croates et des Slovènes. Mais ce n'était là qu'un prélude de ce qui devait se passer, le 16 mars, à Belgrade, à l'ouverture du Parlement serbo-croato-slovène. Le prince Alexandre, régent du royaume, prononçant le discours du trône, dit, faisant allusion aux Italiens : « Notre patrie est occupée par l'étranger, qui détient une partie de notre territoire; nous demandons notre droit sans restriction. »

Le président de l'Assemblée législative, M. Pavlovitch, précisa :

« Notre démocratie ne reconnaît pas d'esclavage; nous demandons notre intégrité nationale, ne reconnaissant point les traités de Londres, de Bucarest ou des traités quelconques. A bas l'impérialisme italien ! »

L'Assemblée manifesta pendant un quart d'heure aux cris : « A bas l'impérialisme italien ! A bas le traité de Londres ! »

Dans toutes les principales localités du nouvel Etat, des manifestations anti-italiennes eurent lieu pour protester contre la décision éventuelle de l'aéropage des Alliés qui accorderait Trieste, Goritz, Spalato, Zara, à l'Italie. L'Agence yougo-slave assure que les ministres de France et d'Angleterre qui assistaient à l'ouverture du parlement de Belgrade ont eux-mêmes manifesté contre le traité de Londres par lequel les Anglais et les Français avaient promis aux Italiens les territoires dont on veut les chasser aujourd'hui.

Mais, chez ces mêmes Slaves, unis contre l'Italie, il existe de complets dissentiments,

car les Croates ne veulent pas subir le joug des Serbes.

L'Orient de l'Europe, où s'est allumée la guerre, est encore l'un des obstacles à la conclusion rapide de la paix.

Le secret des conditions de la paix préliminaire que les Alliés vont dicter à l'Allemagne a été défilé par des révélations anticipées, de sorte que leur promulgation officielle n'apportera pas de surprise, si ce n'est peut-être en ce qui concerne les stipulations territoriales, au sujet desquelles rien de précis n'a été formulé.

Deux des points essentiels du programme des Alliés sont le désarmement de l'Allemagne et les exigences pécuniaires auxquelles elle sera soumise.

L'Allemagne ne devra plus entretenir qu'une armée de 200,000 hommes, estimée suffisante pour la garantie de l'ordre intérieur. L'armement sera en proportion de cet effectif; le matériel de guerre qui excédera cette mesure devra être détruit ou livré aux Alliés. La fabrication de matériel neuf sera réglementée, de manière que l'Allemagne ne puisse reconstruire ses parcs d'artillerie, de munitions, d'aviation, etc.

Le désarmement naval ira de pair avec celui des forces de terre. Les Alliés se feront livrer le reste des bateaux de guerre de l'Allemagne (une quinzaine de navires de 18,000 à 23,000 tonnes, une quarantaine de contre-torpilleurs et une cinquantaine de torpilleurs). Les chantiers navals militaires devront être démontés; les fortifications et les installations du port de Hëligholand, détruites, ainsi que toutes les fortifications de la côte et celles du canal de Kiel, qui fait communiquer la mer du Nord avec la mer Baltique et dont l'inauguration fut l'occasion de fêtes que Guillaume II avait voulues magnifiques. On se souvient de son mot fameux : « L'avenir de l'Allemagne est sur l'eau. » Paroles présomptueuses, qui étaient un défi à l'Angleterre et auxquelles il faut remonter pour établir la genèse de la guerre.

Les Alliés exigeront que le canal de Kiel soit désormais ouvert aux navires de toutes les nations.

Deux objets qui se rattachent au plan du désarmement de l'Allemagne restent en suspens : c'est la question des câbles sous-marins et celle des stations de télégraphie sans fil. Les Alliés n'ont pas encore décidé s'ils confisqueront les câbles allemands et s'ils permettront au vaincu d'utiliser encore la télégraphie sans fil. La suppression de ces deux moyens de communication aurait pour résultat d'isoler l'Allemagne dans le monde.

Quant aux exigences pécuniaires des Alliés, elles consistent dans l'obligation imposée à l'Allemagne de payer pendant un laps de trente à cinquante années un tribut annuel d'un certain nombre de milliards, dix à quinze.

A quoi il faut ajouter les prestations manuelles qui seraient exigées pour la restauration de la zone franco-belge dévastée. Les Alliés qui ont retenu à cet effet, provisoirement, les prisonniers allemands, ont dû songer à un autre arrangement, car il ne se peut que les mêmes hommes soient indéfiniment astreints à ces travaux. Les Allemands se disent prêts à fournir des équipes de volontaires.

Les Alliés ont concerté diverses mesures pour la garantie de l'exécution des conditions de paix. L'une d'elles est la continuation de l'occupation des provinces allemandes de la rive gauche du Rhin; l'autre serait l'institution d'un contrôle financier, sans parler du contrôle militaire pour tout ce qui concerne le désarmement.

La prolongation de l'occupation de la Prusse rhénane et du Palatinat est en étroite relation avec la question du sort définitif de ces territoires, qui est le troisième point capital de la paix future. Nos lecteurs sont au courant du mouvement séparatiste rhénan. Ce mouvement a été spontané chez les populations intéressées et on ne doit pas les

souçonner de vouloir servir ainsi les desseins du vainqueur. Mais il n'est pas moins vrai que ce mouvement répond aux vœux des Alliés, qui souhaitent la création d'un Etat-tampon entre l'Allemagne, la France et la Belgique.

Or, un article d'un personnage américain, qui se dit bien informé, a dévoilé que les Alliés veulent maintenir l'occupation de la Prusse rhénane et du Palatinat tant qu'ils l'estimeront nécessaire et que, pendant ce temps, ces provinces recevront le caractère d'un Etat indépendant, entièrement séparé de l'Allemagne, ce qui est indispensable pour substituer une situation nette à l'état de choses amphibie que l'occupation provisoire entretient actuellement. Puis, quand des Alliés jugeront pouvoir retirer leurs troupes, les populations rhénanes décideront si elles veulent continuer à former un Etat séparé de l'Allemagne ou si elles entendent retourner au giron allemand, à titre de république fédérée.

Quelle que doive être leur détermination, on estime, chez les Alliés, que les populations rhénanes se trouveront alors assez profondément déprussianisées pour former désormais, entre l'Allemagne et l'Europe latine, un obstacle efficace contre toute velléité d'expansion germanique.

Quant au bassin minier de la Sarre, il faut s'attendre à le voir adjoindre à la France.

L'audience accordée par le Pape au cardinal Amette, dimanche, a duré plus d'une heure.

### Le congrès chrétien-social de Lucerne

Lucerne, 18 mars.

Le congrès s'est ouvert cet après-midi à 2 h. 1/2, dans la salle du Grand Conseil, en présence d'une centaine de délégués suisses, de 22 délégués allemands, 14 délégués autrichiens, 8 délégués hollandais et 2 délégués lituaniens, dont un représentant des associations chrétiennes sociales lituaniennes de l'Amérique du Nord.

Le congrès a été ouvert par le directeur du comité d'organisation, M. le conseiller communal Widmer, de Zurich, président du conseil d'administration de la Banque coopérative suisse, la grande banque des organisations chrétiennes sociales. M. Widmer a fait l'historique des démarches qui ont précédé la convocation du congrès, puis il a tracé les grandes lignes du programme. Il a terminé en disant que la seule voie de salut pour la société est le retour au Christ.

On a voté l'envoi d'une dépêche au congrès chrétien-social qui se tient en ce moment à Paris, congrès des organisations chrétiennes sociales de la France, de l'Italie et de la Belgique, auquel assistent, comme délégués de la Suisse, M. l'abbé Péloud et M. l'abbé D'André Savoy, de Gruyères.

Le télégramme voté a la teneur ci-après : « Le congrès international des ouvriers chrétiens de Lucerne, convaincu que les ouvriers chrétiens de tous les pays sont appelés à contribuer efficacement à la restauration de l'ordre social, moral et politique de la chrétienté, salue la convocation d'un congrès chrétien-social pour le même moment à Paris, et souhaite à ce dernier le meilleur succès, dans l'esprit de la solidarité chrétienne. »

M. Baumberger, secrétaire de l'Union internationale catholique, a transmis au congrès le salut de cette association.

M. le conseiller d'Etat Schniepper a exprimé les vœux de bienvenue du gouvernement de Lucerne, qui est représenté officiellement au congrès, de même que la municipalité.

Plusieurs évêques suisses sont également représentés : Mgr l'Evêque de Bâle par Mgr Segesser, Mgr l'Evêque de Coire par M. le chanoine Dr Lorez, de Coire, Mgr l'Evêque de Saint-Gall par M. le chanoine Jung, de Saint-Gall.

Le Bureau du congrès a été constitué comme suit : Président : M. Widmer, Suisse. Trois vice-présidents : dont M. Schirmer, pour l'Allemagne, M. Spalowski, pour l'Autriche, et un Hollandais.

Deux membres des organisations chrétiennes-sociales suisses fonctionnent comme secrétaires. Mgr Meyenberg a eu ensuite la parole pour le premier rapport, sur La portée religieuse, sociale, morale et internationale de la note de paix du Pape. Mgr Meyenberg a développé son sujet, pendant plus d'une heure, avec une véritable maîtrise. Nous reviendrons sur cette conférence.

Une discussion s'est produite ensuite qui a abouti à la rédaction de l'ordre du jour ci-après,

destiné à être envoyé à la conférence de la paix, à Paris :

« Le congrès international des ouvriers chrétiens, à Lucerne, adresse un appel solennel à la conférence de la paix à Paris, lui demandant :

1<sup>o</sup> que les peuples affamés de l'Europe puissent être pourvus sans retard des vivres qui sont d'une urgente nécessité, afin que de nouvelles victimes de milliers de vies humaines ne tombent pas victimes de la faim et que l'Europe ne devienne pas la proie du bolchévisme ;

2<sup>o</sup> que le sort des prisonniers soit au plus tôt rendu plus supportable et que leur transport à leurs foyers s'accomplisse par tous les moyens ;

3<sup>o</sup> que tous les obstacles qui s'opposent encore actuellement à la restauration de la vie économique des peuples et à la reprise d'une activité normale du travail soient écartés le plus rapidement possible, le manque de travail conduisant, aussi sûrement que la faim, aux désordres du bolchévisme. »

Parmi les adhésions reçues pour le congrès, on remarque celle de la Fédération italienne des travailleurs, dont le secrétaire général Corazzini a télégraphié le 15 mars au président, M. Widmer :

« Reçu le programme du congrès. Impossible de participer personnellement. Envoyons au nom de 200,000 travailleurs italiens une adhésion fraternelle. »

Hier soir, à 8 heures, a eu lieu une réunion familière, dans la grande salle de l'Hôtel de l'Union. Plusieurs orateurs ont pris la parole, notamment M. Müller, secrétaire ouvrier ; M. Scherrer, député au Grand Conseil de Saint-Gall, président de la nouvelle Fédération ouvrière chrétienne suisse; le député Kunschak, de Vienne, qui a remercié vivement la Suisse pour les preuves de fraternité données à l'Autriche en ces tristes moments, surtout en faveur des enfants autrichiens, et M. Jost, de l'Assemblée nationale allemande, rédacteur de l'Arbeiter Zeitung de Crefeld, ainsi que d'autres orateurs.

### Le procès du comité d'Ollen

Berne, 18 mars.

On passe à l'interrogatoire de M. Grimm, président du comité d'Ollen.

M. Grimm fournit des éclaircissements sur les instructions de grève, qui datent du 5 août, et furent rédigées en vertu d'une décision du congrès de Bâle.

M. Grimm donne des renseignements sur la séance du comité du 10 novembre au soir, et déclare qu'il rédigea l'appel, qui fut ensuite approuvé et transmis sur son ordre à l'Agence télégraphique suisse. Ce programme, ajoute M. Grimm, ne contenait que des revendications déjà connues, et il était certes beaucoup moins révolutionnaire que celui que présenteraient jadis les révolutionnaires tessinois ou que le programme des jeunes-radicaux bernois qui voulaient provoquer une révolution à Fribourg.

M. Grimm se dit ennemi de la violence. Mais, ajoute-t-il bientôt, « une révolution ne suppose pas nécessairement l'emploi de la violence. »

On entend ensuite M. Jacques Schmid, conseiller national, rédacteur de la Neue Freie Zeitung, qui parle des incidents de Granges.

L'accusé Nobs déclare que les ouvriers zuricois étaient mécontents du comité d'Ollen, qu'ils auraient désiré voir agir plus énergiquement vis-à-vis du Conseil fédéral. Aussi ne faut-il pas en vouloir aux chefs; ils ont été poussés !

L'auditeur propose à la cour d'invoquer, outre les dispositions pénales citées dans l'acte d'accusation, les dispositions de l'article 6 de l'ordonnance fédérale du 6 août 1914 concernant les dispositions pénales pour l'état de guerre, qui punit les infractions aux ordonnances du Conseil fédéral sur le maintien de la neutralité et la diffusion de fausses nouvelles.

Les défenseurs s'opposent à cette proposition. L'audience est interrompue à 6 h. 45.

### UN DÉMENTI DE M. ILG

M. Ilg, conseiller national, écrit à la Gazette de Lausanne :

« Je lis avec stupeur, dans le numéro de ce jour de la Gazette de Lausanne que j'aurais, dans une conférence à Sahr, dit aux ouvriers que, en cas de renouvellement de la grève générale, ils disposeraient de mitrailleuses dont un grand nombre sont parvenues d'Allemagne en Suisse. »

« Je n'ai jamais tenu ces propos, ni rien qui pût y ressembler. Ce sont des racontars de cette espèce qui excitent à la guerre civile et qui peuvent provoquer à la première occasion l'effusion du sang. »

### La journée de huit heures

Le conseil communal de Schaffhouse propose au Conseil général l'introduction de la journée de huit heures pour les industries de la ville.

### La neutralité politique chez les cheminots

Sur ce sujet, nous avons reçu les lignes suivantes en réponse à un article que nous avions publié le 10 mars :

« Pour avoir, dans le Journal des Chemins de fer, combattu le mouvement séparatiste qui se dessine, la Liberté du 10 mars me prend vivement à partie. C'est un grand honneur que cela me fait... »

« Car, en effet, Monsieur le « dissident convaincu », je me suis annoncé comme catholique. Quatre années de collaboration hebdomadaire à l'Echo Vaudois (rédaction et administration à Fribourg) me permettraient même de dire que je fais, maguère, un catholique militant. Mais, là n'est pas la question. »

« Si j'ai rappelé les divins préceptes d'unité et de concorde à ceux qui tiennent la question religieuse à des maintenduis syndicaux où elle n'a que faire, la citation latine qu'on me reproche avait un tout autre sens : *Aures habent et non audient, oculos habent et non vident*... Les paroles du psalmiste me venaient simplement rappeler combien il est inutile de vouloir prêcher à des sourds. »

« Certes, l'adhésion des cheminots à la grève de novembre est déplorable à bien des égards. Et la V. S. E. A. (Fédération du personnel ferroviaire), dans son immense majorité, condamne cette politique d'intimidation. Mais, pour que l'évolution des classes modestes vers la justice sociale revête par Kettler se fasse sans erreurs nouvelles, sans violences, sans bolchévisme enfin, il nous faut la collaboration de tous les cheminots intelligents et cultivés. »

« Désertier dans une heure de crise, c'est faire le jeu des pêcheurs en eau trouble. Tandis qu'une influence raisonnable et modératrice peut et doit être exercée au sein de l'association existante, laquelle prétend désormais rester neutre en matière politique et religieuse. »

Constant Frey, v

Nous avons soumis cet article à l'auteur de la correspondance du 10 mars, lequel nous le renvoie en le faisant suivre des observations suivantes :

Nous ferons remarquer à M. C. F. que les catholiques n'ont pas pris position en matière syndicale V. S. E. A., ni en matière de grève, ni en matière de dissidence. Ils sont attaqués par le Comité directeur V. S. E. A., qui espère ainsi les séparer d'autres groupements dissidents, car le principe : diviser pour régner, a toujours été employé par les chefs syndicaux des cheminots. La malice est connue de fil blanc; mais elle peut agir sur certains esprits et réussir partiellement. Il est donc utile de démaquer toutes les manœuvres.

Le Comité directeur V. S. E. A. s'est laissé déborder par ses fonctionnaires, qui forment un groupement d'autocrates; tout au moins peut-on considérer ainsi Woker, Dully et Perrin. Au lieu d'obéir, ce sont eux qui commandent. Ils ont manœuvré avec un machiavélisme inquiet pour la reconstitution des groupements, l'unité fédérative, le choix des délégués qui sont en majeure partie leurs créatures, l'entrée dans l'Union syndicale, et en dernier lieu la grève générale. Ils ont occupé les colonnes du Journal des Chemins de fer, où les idées contraires aux leurs ne peuvent plus être émises. Ils ne veulent pas se soumettre à l'art. 1. des statuts V. S. E. A., qui garantit la neutralité politique de chaque sociétaire; ils exigent que le droit de décider la grève soit confié à l'Assemblée des délégués et ne soit plus du ressort des membres eux-mêmes. Dans les assemblées de toute nature, ils s'assurent un choix de partisans qui met toute opposition en minorité et leurs ordres doivent être exécutés par la masse sans réclamation.

C'est pour cela qu'on ne peut plus les suivre. Et ce n'est pas désertir que libérer sa conscience d'une démagogie sectaire et révolutionnaire.

Pour que les éléments raisonnables, patriotes, amis de l'ordre, puissent faire entendre leur voix, il faut qu'ils puissent dire à un moment donné : « Nous ne sommes plus solidaires de ces hommes-là, nous n'avons plus aucune attache avec eux et nous n'épousons pas leurs principes. » Pour les combattre ouvertement, il ne faut avoir aucune compromission avec eux, aucun devoir envers eux, et c'est pour cela que la scission ne peut être que complète, irréversible.

### La session des Chambres et le procès de Berne

On dit, à Berne, qu'il se pourrait que la session des Chambres fédérales fût retardée, si le procès du comité d'action d'Ollen, qui se déroule actuellement, n'est pas terminé pour le 24 mars.

On sait, en effet, que les avocats des accusés s'efforcent de faire traîner le plus possible les affaires en longueur.

Une semaine sociale à Delémont

Le mardi soir, 11 mars, M. le Dr Savoy aborda sa deuxième conférence, devant un auditoire encore plus nombreux que la veille. Voici son sujet : *Little des classes et paix sociale.*

Le socialisme ne voit de salut que dans la suppression de l'ordre social actuel. Faisant litière de toute croyance à une vie future où la vertu sera récompensée et le vice châtié, où la souffrance sera bannie et remplacée par le bonheur suprême chez ceux qui auront observé la loi de Dieu ici-bas, les socialistes, les bolchévistes en première ligne, veulent s'abandonner sans délai, car la vie est courte, à toutes les jouissances terrestres. Mais, comme ces jouissances terrestres ne peuvent s'obtenir qu'avec de l'argent, ils sont pressés de le prendre là où il se trouve, sans nul souci de ruiner les gens qui l'ont légitimement acquis.

Et cependant, si le genre humain veut échapper à la misère et à la famine, il faut que l'homme s'astreigne à la bienfaisance loi du travail. C'est aussi une grave erreur de la part des socialistes de chercher, au moyen de la lutte des classes, à supprimer le capital. Le capital est un facteur indispensable de prospérité, qu'il s'agisse d'industrie, de commerce ou d'agriculture. Sans capital, point de produits, point de richesse et, jusqu'à un certain degré, point de travail.

Qu'est-ce, en effet, que le capital ? C'est tout simplement du travail mis en réserve. Prenez deux hommes gagnant chacun douze francs par jour. Le premier ne dépense pour ses besoins que huit francs et place les quatre francs restant à la caisse d'épargne. Le second dépense son gain en entier et vit au jour le jour, faisant inconsidérément des dépenses inutiles. Quelle sera, après vingt ans, la situation de chacun d'eux ? Il est facile de l'établir. Celui-là possèdera un certain capital, fruit de ses économies, qui lui permettra de faire une entreprise, d'acquiescer un bien et d'augmenter ainsi son gain ; celui-ci sera aussi pauvre que le premier jour. Dira-t-on que cet imprévoyant, ce dissipateur, sera bien venu de jalouser le travailleur sobre et rangé qui a su faire des économies ? Lui sera-t-il permis d'arracher avec violence à celui-ci au moins une part de ce qu'il a péniblement amassé ?

Et qu'on ne s'imagine pas, d'autre part, que le travailleur est exclusivement l'individu qui, pour faire son travail, emploie sa force musculaire. Il y a encore le travail de l'esprit, car l'homme vit aussi d'idéal. Les savants, qui se livrent passionnément à des recherches scientifiques dont profiteront peut-être seulement les générations suivantes, les écrivains, les artistes, les ingénieurs, les architectes, ceux qui poursuivent l'amélioration morale de leurs semblables, tels les prêtres, ceux qui se vouent aux carrières libérales ou à l'enseignement, et tant d'autres encore, tous ceux-là sont aussi des travailleurs.

Le travail est donc la loi universelle. C'est leurrer le peuple, le pousser dans le malheur que de le persuader que le but de la vie, c'est la jouissance sans travail, et la paresse, le grand bonheur. A quels cruels mécomptes ils vont se livrer, les malheureux qui prêtent l'oreille à de tels discours ! N'ont-ils donc pas appris que la maladie, le chagrin, des revers de tous genres franchissent aussi le palais des grands et la demeure somptueuse des riches ? Quand on possède une bonne santé, le sort des opulents éprouvés de l'une ou de l'autre de ces manières est-il donc vraiment si digne d'envie ? M. le Dr Savoy achève sa captivante conférence dans un bel élan oratoire qui émeut tout l'auditoire. La paix sociale, s'écrie-t-il, c'est Jésus-Christ qui seul nous la donnera, si tous nous savons suivre sa doctrine et imiter ses exemples.

Des applaudissements nourris ont souligné, à de fréquentes reprises, l'exposé de l'excellent conférencier. Celui-ci terminé, la foule s'écoula lentement, méditant profondément les graves paroles qu'elle venait d'entendre. Voici la clôture ! M. l'abbé Piffoud est revenu et la multitude, plus dense que jamais, accourt pour entendre une seconde fois cette parole chaude et pénétrante, dont elle s'est montrée si avide dès le début. Sa conférence, que le programme annonce avec ces mots : *Vers l'organisation professionnelle*, va nous indiquer la solution de l'avenir.

Il s'agit de réunir dans une collaboration mutuelle toutes les personnes qui vivent de la même profession, de la même industrie, ouvriers et patrons, en vue de sauvegarder les intérêts communs aux deux groupes, c'est-à-dire ceux de la profession. Les délégués des syndicats ouvriers et ceux des associations patronales se réunissent en une chambre professionnelle, qui aurait pour mission de veiller à ces intérêts. La commune, dans l'ordre politique, réunit en un seul groupe tous les habitants de son territoire ; de la même manière, la profession groupera, dans l'ordre économique, tous ceux qui sont attachés à la même profession, au moyen d'une organisation spéciale calquée sur celle des prud'hommes et reconnue par la loi.

L'orateur entre ici dans le développement de cette organisation, en exposant les règles arrêtées, pour l'établir, à la réunion des revues sociales catholiques de Paris, en 1897. (Ainsi réunis, les représentants du capital et du travail arrêteront en commun leurs règlements spéciaux, les conditions du contrat de travail et de l'apprentissage, le régime des salaires, ayant les uns et les autres toujours comme objectif l'intérêt de la profession, qui marche de pair avec celui des patrons et des ouvriers.)

A côté de cette organisation professionnelle, les syndicats ouvriers et patronaux pourront subsister ; mais ils n'auront plus, grâce à elle,

ce caractère d'hostilité à l'égard qui les divise en deux camps ennemis, se dressant l'un contre l'autre, celui-ci ayant à son service la force de la richesse, celui-là, la force du nombre. Au lieu de consommer entre eux le divorce, ils finiront peut-être à peu par cimenter l'union et par pratiquer la solidarité.

Au moyen âge, sous l'influence des idées chrétiennes, les corporations unissaient dans un même effort et pour un même but le patron et l'ouvrier. On considérait alors comme les bases de l'Etat : la famille d'abord, qui est la cellule sociale établie par Dieu, la corporation et la cité. Lorsque l'enfant, parvenu à l'âge de douze, treize ou quatorze ans, devait apprendre un métier, l'entraînait dans la corporation comme apprenti, et ce n'est que lorsque, son apprentissage fini, il avait prouvé ses capacités par la confection d'un « chef-d'œuvre », qu'il était reçu compagnon, puis maître, car on ne voulait pas de gâté-métier.

M. Piffoud s'élève avec énergie contre la présomption qui distingue nos pouvoirs législatifs de se croire aptes à résoudre tous les problèmes intéressant l'organisme social. Il les compare au fameux Pic de la Mirandole dont la devise était : *De omni re scibili*, et à laquelle un plaisant avait ajouté avec autant de vérité que de malice et *quibusdam aliis* (sachant tout et encore plusieurs autres choses). Nos Chambres fédérales traitent, discutent et tranchent toutes les questions possibles et imaginables, sans avoir l'air de se douter que, à l'égard d'un grand nombre de celles-ci, elles ne possèdent ni la documentation, ni la compétence et l'expérience technique nécessaires. Il en est principalement ainsi des questions économiques. Ces questions devraient être soumises aux délibérations d'une Chambre économique, qui siégerait à côté des Chambres politiques, composée de personnes très versées, et dont les attributions, étrangères à l'ordre politique, seraient nettement définies par la loi. Grâce à ce nouveau rouage, on n'aurait plus le crève-cœur de voir surgir tant d'institutions fédérales boiteuses, dont les appareils grincent et dont le plus clair résultat est d'augmenter sans cesse le nombre depuis longtemps trop élevé des parasites qui, sous la forme de fonctionnaires et d'employés, sucent la moelle de la nation. Tel, par exemple, le palais élevé à Lucerne pour le service de la Caisse nationale d'assurances, cette machine mal montée qui requiert pour son mauvais fonctionnement la bagatelle de 630 fonctionnaires !

Cette superbe conférence, émaillée de saillies portant juste et loin, a recueilli les applaudissements enthousiastes et mérités du grand auditoire profondément attentif, que le distingué conférencier a tenu sans relâche suspendu à ses lèvres.

Telle est, esquissée à traits rapides, la semaine sociale que la ville de Delémont vient d'avoir la bonne fortune de voir se dérouler dans ses murs. Un chaleureux merci aux deux chers conférenciers ! Leur parole a semé abondamment le bon grain ; il lèvera, nous en sommes persuadés, et nous préparera une riche moisson. L. V.

Un curieux essai politique

Deux mouvements politiques curieux se sont produits dans le canton de Neuchâtel.

Au Locle et dans les autres localités de ce district, le parti radical et libéral se sont dissous et fondus dans un nouveau parti *Ordre et liberté*, qui réunit toutes les forces bourgeoises de la région.

A La Chaux-de-Fonds s'est fondé le parti de l'Union helvétique, qui rassemble des citoyens des deux partis bourgeois. L'Union helvétique proclame se tenir au-dessus des partis et ambitionne de diriger l'opinion publique dans la voie d'une politique nationale à laquelle paissent se rallier ceux des électeurs socialistes qui ont conservé des sentiments patriotiques.

L'existence de ces deux mouvements est de nature à exercer une grande influence sur la vie publique neuchâteloise. La création du parti *Ordre et liberté* diminue forcément le nombre d'électeurs des deux anciens partis bourgeois.

Le parti libéral (conservateur) a étudié la situation. Il s'est convaincu que, si l'union complète des éléments bourgeois a paru désirable et a été proclamée dans certaines localités, elle ne paraît pas indiquée dans la grande majorité des autres communes.

L'opération qui a pu s'exécuter au Locle présenterait ailleurs de graves dangers et il est préférable, dans l'intérêt du pays, que les partis continuent à exister séparément. Leur disparition, leur absorption dans un nouveau groupement ne serait pas pour les éléments modérés une force nouvelle ; elle serait une cause de faiblesse, en les privant du concours d'une partie de leurs militants.

Le Comité central et le groupe des députés libéraux au Grand Conseil ont conclu unanimement au maintien du parti libéral.

Les lettres qui ne parviennent pas

Par suite de la suspension temporaire du service postal avec divers pays (Russie, Ukraine, etc.) et surtout à cause de l'interdiction récente d'envoyer des lettres fermées en Autriche allemande et en Hongrie, il arrive en retour de nombreuses correspondances dont les expéditeurs ne peuvent être découverts ni par le bureau postal de départ ni par la Direction d'arrondissement, après l'ouverture des envois.

Les Directions d'arrondissement des postes conservent, pour le moment, de tels envois ; elles les achemineront de nouveau à destination aussitôt que les frontières des pays respectifs seront rouvertes pour le service postal en général ou pour telle ou telle catégorie d'envois temporairement exclus.

LA CONFÉRENCE DE PARIS

Paris, 18 mars.

(Havas.) — La plus complète communauté de vues s'est manifestée au cours des délibérations du conseil suprême de la guerre. M. Wilson a repris sa place à la tête de la délégation américaine. MM. Clémenceau, Lloyd-George, Orlando, le maréchal Foch, le général Dégoutte, les experts militaires, navals et aériens étaient présents. La plus grande partie de la séance a été consacrée à l'examen final du texte des clauses militaires, navales et aériennes à imposer à l'Allemagne et préparé par la commission interalliée de rédaction, texte qui a été adopté. On sait qu'il vise au désarmement de l'Allemagne qui, dans un délai de deux mois après la signature, devra édicter des lois pour adapter son organisation militaire aux conditions qui lui seront imposées.

Le chiffre de 100,000 hommes a été maintenu pour une armée permanente, ainsi que le mode de recrutement par engagement volontaire pour une période de douze ans, la suppression de l'armement, des usines de guerre, de la flotte de guerre et de la navigation aérienne militaire. Il ne fut apporté au projet que des modifications de détail secondaires. La plus importante consiste dans la simplification des moyens de contrôle militaire de l'armement de l'Allemagne. Au lieu de s'exercer par un organisme interallié, le contrôle militaire de l'Allemagne s'effectuera, après l'exécution des conditions du traité, par l'intermédiaire d'un agent régulièrement accrédité de chacune des puissances. On a fait remarquer, en effet, qu'un commandement militaire interallié ne subsistera vraisemblablement pas après la guerre et que certaines puissances alliées ou associées ne pourraient, aux termes de leur constitution, abandonner aux mains d'une commission internationale leurs propres prérogatives.

Le conseil s'est également préoccupé de savoir sous quelle forme on présentera aux Allemands les conditions finales : armistice ou préliminaires de paix.

ON PRIE M. LLOYD-GEORGE DE NE PAS REPARTIR POUR LONDRES

Londres, 18 mars.

(Officiel.) — La lettre suivante a été adressée à Lloyd-George par MM. Wilson, Clémenceau et Orlando :

Paris, 17 mars. Monsieur le premier ministre, Il nous semble absolument essentiel pour que l'heure de la paix ne soit pas retardée plus longtemps, qu'il est absolument indispensable que vous demeuriez à Paris jusqu'à ce que les principes qui se rattachent à cette paix soient réglés, et nous vous prions vivement de vouloir bien accéder à notre désir.

Nous croyons que ce résultat des plus importants pourra être obtenu si vous pouvez prendre des dispositions vous permettant de rester encore deux autres semaines. Nous exprimons cette demande en toute connaissance de cause, sachant que des questions urgentes vous rappellent en Angleterre et que nous vous demandons ainsi de faire un réel sacrifice. Vos dévoués : Woodrow Wilson, Georges Clémenceau, Louis Orlando.

LA LIGUE DES NATIONS

La commission pour la Société des nations, présidée par M. Wilson, a demandé aux neutres de lui faire parvenir leurs propositions pour la constitution de la Société des nations, jusqu'au 20 mars au plus tard.

Sur cette demande, la Conférence internationale pour la Société des nations, qui vient de siéger à Berne, a fait parvenir de M. le président Wilson les desiderata suivants :

Art. 1 et 2. — Un parlement international élu par les peuples remplacera l'assemblée des délégués prévue par le texte de Paris.

Ce parlement serait appelé à pourvoir au règlement de toutes les questions politiques, économiques et morales de nature internationale.

Art. 7. — La Société des nations devrait embrasser toutes les nations autonomes, y compris le peuple juif. Le Saint-Siège collaborerait à la Société.

Art. 11 à 15. — Un tribunal international et un conseil international seraient créés. Leurs décisions seraient obligatoires.

Le conseil de conciliation serait composé de personnalités distinguées par leur prestige international ; elles ne seraient point appelées comme représentants d'Etats particuliers.

Art. 3, 4 et 16. — Le conseil de conciliation exercerait les fonctions d'un conseil exécutif de la Société des nations.

Il soumettrait des propositions au parlement international en vue de la nomination des ministres chargés de la direction des différents services administratifs internationaux. Ces ministres seraient responsables vis-à-vis du parlement international.

Art. 8. — La Société des nations devrait procéder au désarmement total sur terre et sur mer et à l'abolition complète du service militaire obligatoire.

Art. 20. — Les conventions internationales pour la protection des travailleurs seraient complétées par une législation internationale empêchant le trafic des femmes et des enfants.

Le mémoire de la conférence énumère encore d'autres amendements au projet de Paris ; nous avons indiqué les plus importants.

Au Collège épiscopal de Strasbourg

Strasbourg, 17 mars. L'ancien collège épiscopal vient de recevoir un nouveau supérieur, le chanoine Charles Litter, Français, qui, après avoir fourni une brillante carrière en France comme professeur à la faculté de théologie d'Angers, puis comme supérieur de l'Institution Sainte-Croix à Paris-Neuilly, a été chargé de réorganiser et de diri-

ger l'enseignement du nouveau collège épiscopal de Saint-Etienne à Strasbourg.

Les professeurs allemands de l'ancien gymnase sont partis. Désormais, les cours seront faits à Saint-Etienne par des professeurs alsaciens, auxquels viendront s'adjoindre, sous peu, des professeurs appelés de France.

Emute en Corée

Changhai, 18 mars.

(Havas.) — Au cours de la cérémonie des funérailles de l'ex-empereur de Corée, à Seoul, le bruit s'étant répandu que la conférence de Paris avait sanctionné l'indépendance de la Corée, des milliers de Coréens ont manifesté en faveur de l'indépendance de la Corée et ont poussé des acclamations devant les consuls de France et des Etats-Unis. Des centaines d'arrestations ont été opérées. Le bureau de police a été attaqué.

Les troubles se sont déroulés plus violemment en province, où la foule a envahi les bureaux de police. Il y a eu un nombre considérable de victimes de part et d'autre. Une proclamation du gouverneur général japonais dit que le Japon n'abandonnera pas sa souveraineté sur le pays, et demande aux Coréens de s'unir aux Japonais au moment de l'établissement prochain de la paix dans le monde.

Contre la fusion de l'Autriche avec l'Allemagne

La Reichspost de Vienne, organe catholique, proteste contre les projets d'union avec l'Allemagne.

« L'Autriche est trop affaiblie, dit-elle, pour se charger d'une partie des indemnités de guerre qui vont peser sur l'Allemagne pendant des générations. D'ailleurs, ce qui importe plus encore que les intérêts économiques, c'est le trésor du sentiment national. Quoi de plus allemand que la partie méridionale du Tyrol, patrie de tant de héros allemands, dont Andreas Hofer ? Il n'est pas possible d'abandonner ce territoire germanique, ce serait une trahison. Or, il n'est pas douteux que, si l'Autriche allemande s'unissait à l'Allemagne, le sud du Tyrol serait une compensation abandonnée à l'Italie. »

Le journal conclut : « Le peuple est souverain, qu'on le laisse librement juger. »

La police des airs

En prévision du prochain développement des transports aériens, les Anglais vont organiser une police spécialement chargée de la surveillance des aéroplanes, de leur contenu et de leurs passagers.

Une partie de cette police sera stationnée dans les aéroports qui seront aménagés en divers points des Iles britanniques et mis à la disposition des aviateurs civils. Elle remplacera les douaniers, examinera les papiers des voyageurs venant de l'étranger, visitera les appareils pour savoir s'ils ne contiennent pas d'armes ou de denrées de contrebande, et indiquera aux pilotes la position de divers aéroports.

Une autre partie de cette police sera montée sur des avions armés. A ceux-ci incombera la tâche de surveiller les routes de l'air pour empêcher le vagabondage d'appareils peu soucieux de la sécurité des terriens. Cette police de l'air devra, notamment, défendre l'accès des zones interdites qui seront celles renfermant des usines de produits chimiques ou d'explosifs. On a reconnu, en effet, qu'une simple pomme tombant d'un aéroplane sur une usine d'explosifs ou une poudrière peut y provoquer une terrible explosion.

En même temps, la police des airs devra instituer tout un système de signaux qui, de jour ou de nuit, permettront aux aéroplanes d'atterrir aux places qui leur seront réservées.

Les policiers de l'air porteront un uniforme spécial, qui les fera distinguer de leurs congénères chargés de la police sur terre.

Les événements de Russie

La réponse des bolchévistes au Pape

Le cardinal Gasparri avait envoyé, le 12 mars, aux bolchévistes, au nom du Pape, un radiotélégramme où il intercéda en faveur du clergé orthodoxe qui est actuellement persécuté en Russie. Le commissaire bolchéviste aux affaires étrangères, Tchitcherine, a répondu, le 15 mars, par un message en français, qui est rédigé en termes ironiques et blessants : « Il est donc absolument faux, écrit-il notamment, de parler de persécution des ministres de la religion en Russie ; il ne se produit dans notre pays aucun fait analogue à ce qui est la règle à l'égard des orthodoxes, là où domine l'Eglise catholique romaine. » (?)

Pour l'agitation bolchéviste

On télégraphie de Berlin : Il est maintenant avéré que le bolchéviste Radek, envoyé en Allemagne par le gouvernement de Lénine, avait reçu, pour intensifier sa propagande, une somme minimum de onze millions de roubles à la fin de janvier.

Nouvelles diverses

Le généralissime italien Diaz a passé à Turin en route pour Paris.

De Rome, on annonce comme imminent le licenciement des classes 1887/88 et des officiers de la classe 1886 de l'armée italienne.

L'aviateur français Védérine entreprendra un vol de Paris à Rome, sans atterrissage intermédiaire, et, si possible, retournera le même jour à Paris.

La marine française a pris possession des sous-marins allemands internés au Ferrol et à Carthagène (Espagne).

Echos de partout

LES TARES DE LA GUERRE

De Louis Forest, dans le *Matin* de Paris : Il y a quelque temps, voyant, j'entends deux jeunes soldats qui échangeaient des paroles définitives, ils allaient être libérés. L'un d'eux raconta qu'il avait je ne sais quelle somme militaire à toucher qui se montait à quelques centaines de francs. Il expliqua qu'il comptait « fusiller » tout cet argent d'un coup, en Champagne. Il parlait fort, non pas seulement pour son camarade, qui le regardait avec de grands yeux pleins d'admiration, mais aussi pour nous autres, pour lesquels il cherchait aussi à briller. Pauvre petit ! J'ajoute que sa conversation n'était qu'une ordure. Il en attendait grand effet. Pauvre gosse !

Ce jeune homme était le jouet d'une ambiance qui naît, on ne sait comment, après les grandes catastrophes. Les guerres sérieuses ont toujours, pour un temps, marqué une recrudescence de la grossièreté des gestes, des mots, des appétits. Ainsi, par exemple, on peut bien affirmer que, en France, malgré la diminution de la natalité, le nombre de ceux qui ne peuvent pas dire dix phrases sans lancer le mot qui, dans d'illustres circonstances, marqua la renommée de Cambronne, a largement décuplé. C'est un fait. Il serait injuste d'en inférer une amoralisation quelconque de nos mœurs. Il est si facile d'être grossier, si difficile de ne l'être point.

MOT DE LA FIN

Une manchette de l'*Œuvre* de Paris : — Un homme a crié : « Vive la liberté ! » Il a été immédiatement conduit à l'infirmerie du Dépôt. — C'était un fou, évidemment !

PETITE GAZETTE

Le prince Joachim de Prusse

Le prince Joachim, le plus jeune des fils de l'empereur, a été victime, à Berlin, dimanche, d'un accident de voiture assez grave.

Le dog-car, que le prince conduisait lui-même, s'est rencontré, sous-les-Tilleuls, avec un fourgon militaire qui transportait à toute vitesse des munitions dans les faubourgs.

Les chevaux s'emportèrent. Le prince Joachim, précipité sur la chaussée, fut relevé par quelques soldats qui passaient et qui le reconduisirent à la villa de Sieglitz, où il habite.

M. Asquith à Madrid

M. Asquith et sa fille ont déjeuné, dimanche, au palais avec le roi, la famille royale et la princesse Béatrix.

Le comte de Romanonès a donné, en l'honneur de l'ancien premier ministre, un dîner auquel assistaient les leaders des partis, MM. Dato, Maura et Garcia Prieto.

M. Bonar Law rentre à Londres

M. Bonar Law, qui avait été mandé à Paris par M. Lloyd-George, a regagné Londres, lundi, en aéroplane. Parti de Paris à onze heures et demie du matin, il arriva à l'aérodrome de Hendon à une heure cinquante-cinq.

Les femmes à la Conférence de la paix

M<sup>me</sup> Siegfried, présidente du Comité national des femmes françaises ; M<sup>me</sup> de Witt-Schlumberger, présidente de la Conférence des femmes suffragistes des pays alliés, et M<sup>me</sup> Maria Vérone, présidente de la Ligue française pour le droit des femmes, ont été convoquées devant la commission de la législation internationale du travail.

Le roi et la reine des Belges en France

Le roi Albert et la reine des Belges se rendront à Bar-sur-Aube vendredi, 21 ; ils arriveront de Chaumont en automobile et seront accompagnés du général Pershing. Après une séance de football donnée à leur intention, ils seront les hôtes du général américain, qui offrira un thé en leur honneur. Après quoi, ils partiront pour Chaumont.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le drap populaire

La vente du drap populaire va commencer ces jours-ci. Il sera vendu deux types de drap. Un drap mi-laine et un drap entièrement laine, dans toutes les couleurs ou nuances. Un certain nombre d'habillements ont déjà été confectionnés avec ces étoffes. Quoique l'habillement mi-laine soit plutôt considéré comme habit de travail, il peut, ainsi que l'habit de laine, être aussi porté comme habit de sortie.

Le poisson de mer

Pendant toute la durée de la guerre, le poisson de mer n'arrivait plus en Suisse, à cause des interdictions allées. L'interdit vient d'être levé. Depuis quelques jours, on vend de nouveau du poisson de mer sur certains marchés.

Moins de chômage

Le travail reprend peu à peu à Zurich et l'on peut espérer que le chômage va rapidement diminuer désormais. On annonce notamment une reprise dans l'industrie textile, dans les métiers et dans l'agriculture.

LE SOCIALISME EN VALAIS

A Chippis, il s'est formé, à l'usine de l'alu minium, un syndicat socialiste dont le *Droit du Peuple*, quotidien des le 1<sup>er</sup> avril, sera l'organe. Ceux qui se sont démenés jadis avec tant de vigueur contre l'organisation des ouvriers de Chippis sur la base des principes chrétiens sont sans doute satisfaits maintenant.

Bevres le STIMULANT Apéritif au Vin et Quinquina

# Confédération

## Don national

La collecte dite Don national en faveur des œuvres de secours aux soldats et à leurs familles a produit dans le canton de Berne 1 million onze mille francs.

## L'administration fédérale à l'étroit

En raison de la pénurie des logements à Berne, il a été décidé de construire un certain nombre de baraques destinées à abriter divers bureaux de l'administration fédérale. Trois baraques sont déjà prêtes pour l'office de l'administration, qui entrera dans ses meubles en mai ou en juin.

On annonce, d'autre part, que la légation allemande offre à la Confédération, pour 250,000 francs, les baraques de l'exposition du Werkbund, au Beandendfeld.

## Les billets de banque autrichiens

On renouvelle l'avertissement de ne pas accepter de billets de banque autrichiens, ou de les déposer, si on en a, dans une banque.

Les banques sont invitées à indiquer, dès le 1<sup>er</sup> avril à la Banque nationale suisse à Berne (deuxième département de la direction générale), la somme des billets autrichiens qui auront été déposés chez elles. La Banque nationale donnera ultérieurement les instructions concernant le rapatriement de ces billets.

## L'ex-empereur Charles viendrait en Suisse

Le Conseil fédéral a pris, mardi matin, connaissance d'une requête de l'ex-empereur Charles d'Autriche, qui demande l'autorisation de séjourner en Suisse. Comme M. Balfour l'a fait savoir, les Alliés ne s'opposent nullement à ce projet. Le Conseil fédéral envisage cette demande avec bienveillance; l'affaire a été renvoyée pour étude au Département politique.

## Des soldats américains en Suisse

Le général Pershing, commandant en chef des troupes américaines du continent, ayant décidé de permettre à ses officiers et soldats de visiter divers pays de l'Europe, les sociétés suisses de développement et l'Office du tourisme ont présenté le général Pershing, afin de savoir s'il autorisera ses soldats à excursionner en Suisse.

Si oui, quarante à soixante mille Yankees seraient ainsi nos hôtes pendant quelque temps.

## Une démission

M. Robert Pahud, juge d'instruction fédéral extraordinaire, a donné sa démission. M. Pahud, qui a également démissionné comme juge instructeur de Lausanne, a été appelé à un poste important dans la maison Nestlé.

## Un ancien ministre catholique chinois

On nous écrit de Locarno : Muralto vient d'avoir la visite du ministre Lon-Tsien-Tsiang, délégué de la République chinoise à la conférence de Paris.

Avant la guerre, ce diplomate représentait la Chine à La Haye. Rappelé à Pékin par Yuan-Chi-Kai, il reçut le portefeuille des affaires étrangères.

M. Lon-Tsien-Tsiang est un converti au catholicisme, qu'il a appris à connaître lors de son séjour aux Pays-Bas. Il a beaucoup travaillé à faire accorder la liberté des cultes en Chine. Le ministre a épousé une Belge.

## Un exemple

La première maison communale suisse, sans débit de boissons alcooliques, va s'ouvrir prochainement à Wädenswil (Zurich). Cinq maisons de commerce de l'endroit et deux particuliers ont versé à l'entreprise pour 90,000 fr. de subside.

## Karl Moor

Il n'est pas exact que Karl Moor soit ministre communiste à Pétersbourg. Au contraire, Moor aurait déclaré à M. Junod, notre ministre à Pétersbourg, qu'il était antibolchéviste. Karl Moor a, d'ailleurs, quitté Pétersbourg par le même train que nos deux ministres, MM. Odier et Junod. Il est arrêté à Stockholm et arrivera en Suisse la semaine prochaine.

## La Balabanof de nouveau en Suisse?

Le Bureau de la presse européenne, à Frankfurt, mande :

Un radiogramme de Tuckerton (New Jersey, Etats-Unis) annonce que l'agitatrice russe Angélique Balabanof, qui avait été expulsée de Suisse avec la mission bolchéviste, en novembre dernier, y est rentrée, envoyée par Trotzky, avec plusieurs millions de roubles destinés à la propagande bolchéviste en Italie, en France et en Angleterre.

## PRESSE

Dans le bulletin de la Société de la presse suisse, M. Jean Anastasi propose, en termes aussi spirituels qu'engageants, la fondation d'un home de vacances pour les journalistes. M. Anastasi pense que les journaux suisses, qui ont recueilli de si belles sommes en faveur d'œuvres d'utilité publique de tout genre, arriveraient aisément à réunir la somme nécessaire pour l'achat d'une maison de vacances, où les sept cents membres de la Société de la presse viendraient tour à tour passer une vocation, par groupe de vingt à trente.

M. Anastasi cite l'exemple des cheminots, qui ont un home de vacances à Brenscino et qui songent de faire l'acquisition de l'Hôtel-de-Ville de Bellinzona.

## Quelqu'un veille sur la constitution

C'est M. Adrien von Arx, conseiller national, dont le radicalisme a gardé la nuance de celui des Augustin Keller et autres coryphées du Kulturkampf. M. Adrien von Arx a publié dans la Nouvelle Gazette de Zurich un article où il exprime ses appréhensions au sujet d'une révision éventuelle des articles constitutionnels sur les Jésuites et les couvents.

M. Adrien von Arx est pénétré de la crainte des Jésuites et des moines. Il faudrait, dit-il, que les catholiques donnassent d'abord des garanties.

Pour M. Adrien von Arx, le catholicisme reste un danger public, comme pour les empereurs romains, qui le proscrivaient en invoquant le salut de l'Etat. Un peu plus, M. Adrien von Arx demanderait des otages.

Ce n'est pourtant pas à l'école de la religion que s'est formé le socialisme révolutionnaire, et Léning, qui l'ent, comme M. von Arx, l'Eglise en suspicion, déclare qu'il faut extirper la religion parce que, préchant le renoncement et l'acceptation de la souffrance, elle est l'ennemie de la révolte.

(M. Adrien von Arx ne doit pas être confondu avec M. Casimir von Arx, député aux Etats, président du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux.)

## NOUVELLES FINANCIERES

### Industrie des graisses

L'Union nationale des graisses techniques Lipos, à Berne, publie son deuxième rapport de gestion, signé notamment de M. l'ingénieur Léon Duguet, à Fribourg, président du conseil d'administration. La Lipos est une branche détachée de la Centrale fédérale des graisses, qui ne s'occupe plus que des graisses alimentaires. Le rapport que nous avons sous les yeux montre le travail considérable de la nouvelle institution, qui a le contrôle de toutes les graisses techniques fabriquées, emmagasinées et importées en Suisse, ainsi que la mission de les répartir; elle est chargée, en outre, du clearing des huiles de lin.

Le bilan de la Lipos, au 31 décembre 1918, s'élevait à 954,811 fr. 77, et le bénéfice réalisé l'an dernier, à 136,644 fr. 21.

## AVIATION

### Un nouvel avion suisse

La fabrique de wagons de Schlieren, près Zurich, vient de construire, sous la direction des aviateurs Schädler et Hug, un nouvel avion, qui sera présenté officiellement ces jours prochains à la direction de l'aérodrome de Dübendorf. Il se trouvera ainsi en concurrence avec un nouveau type d'avion des ateliers fédéraux. Le biplan Schädler a déjà été essayé par Bidar.

## FAITS DIVERS

### ÉTRANGER

#### Les loups dans la campagne romaine

Des bandes de loups répandent la terreur dans les campagnes qui entourent Tivoli, petite ville des montagnes de la Sabine, à une trentaine de kilomètres de Rome. Plus de mille brebis et de cent chèvres ont déjà été dévorées.

### SUISSE

#### La contrebande

Les douaniers ont arrêté, à la gare de Schaffhouse, le mécanicien Fehlmann et le chauffeur Blatter, inculpés d'avoir introduit en contrebande, dans le grand-duché de Bade, à la faveur de leur service, des denrées alimentaires. Fehlmann et Blatter s'étaient fait remarquer, lors de la grève générale, par leurs violentes protestations contre les spéculateurs bourgeois.

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

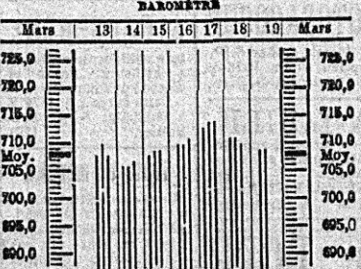
Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, répétition générale. Musique de Landwehr. — Ce soir, après la répétition, assemblée générale au local Brasserie du Gothard. Décision importante à prendre.

## Calendrier

Jeu. 20 mars  
Saint WULFRAAN, évêque.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 19 mars



### Thermomètre C.

Mars	13	14	15	16	17	18	19	Mars
7 h. m.	2	3	1	0	0	-2	-2	7 h. m.
11 h. m.	5	6	1	1	1	0	1	11 h. m.
7 h. a.	4	4	2	1	3	0	1	7 h. a.

### TEMPS PROBABLE

Zurich, 19 mars, midi.  
Nuageux à éclaircies. Gelées nocturnes.

# FRIBOURG

## Requiem des étudiants morts de la grippe

L'Academia fera célébrer, demain, jeudi, 20 mars, à 9 h., à l'église des RR. PP. Cordeliers, avec participation de l'Université, un Requiem solennel pour les étudiants suivants, morts de la grippe, l'année dernière et cette année-ci : Jos. Anderhub, jur., Lucerne, ancien président central des Etudiants suisses; Louis Astier, theol., Grand-Combe (France); D<sup>r</sup> Jean Bachler, professeur, Zoug; l'abbé Georges Benz, curé, Au (Saint-Gall); Jos. Buholzer, jur., Kriens; D<sup>r</sup> phil. Georges Eisenring, professeur, Kreuzlingen; l'abbé Adolphe Fröhlicher, vicaire, Mümliswil; Romain Genoud, jur., Châtel-Saint-Denis; l'abbé François Girardin, lic. theol., Les Bois (Berne); Gatz, O. P., Denwer, Etats-Unis; Charles Grätzer, étud. en sc. nat., Einsiedeln; Jean Hager, theol., Schœris (Saint-Gall); Jean Huber, theol., Diessenhofen; Thomas Keel, theol., Altstätten; l'abbé Daniel Lukoszewicz (Etats-Unis); l'abbé Jean Müller, vicaire, Schœris; Cuno Schärmei, jur., Solzère; Alph. Studer, étud. en sc. nat., Neuendorf (Solzère); l'abbé Jean Wäger, vicaire, à Rorschach.

## Anciens élèves du collège Saint-Michel

Nous apprenons que quatre élèves de la section administrative de l'École de commerce du collège Saint-Michel ont subi avec succès, à Lausanne, leur examen d'admission aux chemins de fer fédéraux. Ce sont : MM. Louis Bielmann, de Fribourg; Conrad Gamy, de Belfaux; Léon Thomi, de Fribourg (entrés tous les trois en apprentissage à la gare de Fribourg); et Louis Monnard, de Grolley, qui est entré à la gare de Payerne.

En outre, M. Max Piller, de Fribourg, ancien élève de la section administrative du Collège, a subi également avec succès son examen d'admission aux postes fédéraux. Il est entré comme apprenti postal à Fribourg.

## Troisième conférence suisse

La troisième conférence suisse : L'œuvre politique d'Henry Spies, qui sera donnée par M. Frédéric Amiguet, avec lectures de M. Raoul de Weck, aura lieu demain soir, jeudi, 20 mars, à 8 h. 1/2, à la Grenette.

Le bénéfice des conférences suisses est attribué à des œuvres locales de bienfaisance.

## Corps enseignant

Une assemblée du corps enseignant fribourgeois a eu lieu le 13 mars, à Fribourg. Le Penseur mutualiste, nouvel organe de la Société de secours mutuel des instituteurs, ait que l'assemblée comptait 300 personnes. On y a discuté la question universelle actuelle des traitements.

L'assemblée a voté une proposition singulière de demander un traitement initial de 3000 fr., plus 1000 fr. de prime d'âge après 15 ans d'enseignement et 120 fr. par enfant en dessous de 18 ans.

Il a été décidé, en outre, de demander que l'Etat garantisse les traitements, quitte à récupérer la dépense sur les communes.

Un comité d'action a été formé.

## Christus

On nous écrit : Il n'est pas de plus beau poème que l'Evangile; il n'est pas de drame plus émouvant que celui du Golgotha; il n'est pas de plus sublime histoire, et il n'en est pas de plus humaine que le grand acte divin.

Toute notre littérature idéaliste s'exhale et se purifie chaque fois qu'elle monte jusqu'à la contemplation de Jésus-Christ. Toute la prodigieuse floraison des chefs-d'œuvre de l'Italie mystique et de la France chrétienne; tout ce que le moyen âge a énoncé et dédicé; a jeté vers le ciel d'églises et de cathédrales; tout ce qui est, enfin, la gloire la plus incontestable de notre occident civilisé, s'éclaire du reflet de l'image de Jésus. On peut donc dire que qui-conque a touché avec émotion et sincérité, ne fût-ce qu'une fois, à cette cime de l'humanité en a été illuminé et agrandi jusqu'à l'immortalité.

C'est pour toutes ces raisons qu'une maison de Rome est allée chercher en Palestine, sur les rives du Jourdain, près du lac de Tibériade et sur les flancs du Calvaire, comme une consécration, la plus haute qui soit, de cet art nouveau qu'est le cinéma.

Pour réaliser cette tentative, à la fois audacieuse et fervente, il fallait, tout d'abord, et comme condition absolue, la foi, cette foi sans laquelle toute vertu nous fausse et toute ligue et toute couleur ne sont que des jeux d'écoliers.

Et, quand on voit l'art incomparable avec lequel sont composés la plupart des tableaux, l'harmonie des groupements, le style, enfin, ce style souverain en toutes choses, et qui doit être aussi au cinéma, alors, on devine quel grand effort ont fourni les créateurs et les collaborateurs de ce chef-d'œuvre qu'est Christus.

Telle est la genèse de ce grand film, qui restera inoubliable dans l'histoire du cinéma-théâtre, quoi que l'on puisse faire dans l'avenir.

## Cambriolage

Des cambrioleurs ont pénétré dimanche soir dans les bureaux d'une banque de Châtel-Saint-Denis, y ont percé le coffre-fort au moyen d'une meche et enlevé pour 25,000 fr. de billets. Ils ont tenté de renouveler le coup dans un autre établissement, mais n'y sont pas arrivés à temps fins.

La banque cambriolée était assurée contre le vol. Jusqu'ici, on n'a retrouvé aucune trace des cambrioleurs.

# Dernière Heure

## La conférence de Paris

Paris, 19 mars.

(Havas.) — Le conseil suprême des Alliés n'a pas siégé mardi. Seules, les commissions ont continué leurs travaux.

Les conversations se poursuivent officiellement entre les chefs de gouvernements. A 3 heures a eu lieu une réunion à laquelle assistaient MM. Wilson, Clémenceau, Lloyd-George et Orlando. Le résultat de l'entrevue demeure absolument secret. Mais on peut penser qu'il a porté sur les importantes questions dont l'examen a commencé lundi.

Les Alliés présenteront-ils à l'Allemagne, sous la forme d'armistice final, les conditions militaires, navales et aériennes adoptées lundi, en vue de son désarmement, ou bien, adjoindront-ils aux conditions générales des clauses territoriales et financières encore à l'étude, dans un instrument diplomatique unique qui constituerait les préliminaires de paix?

D'autre part, le pacte de la Ligue des nations sera-t-il incorporé dans le règlement de paix en totalité ou simplement dans ses principes?

Il semble que l'on soit plutôt disposé à traiter avec l'Allemagne sous la forme de préliminaires de paix. Il paraît vraisemblable que le projet de Ligue des nations déjà adopté figurera entièrement, avec les amendements qui pourront y être apportés, dans les préliminaires. C'est la thèse américaine et britannique.

Lord Robert Cecil, recevant hier soir, mardi, les journalistes anglo-américains. La confirmation, ajoutant que cette procédure n'entraînerait pas de retard dans la signature des préliminaires. La commission de la Ligue des nations a prouvé la rapidité de ses travaux par l'élaboration de son premier projet.

Le conseil reprendra probablement les délibérations à ce sujet mercredi après-midi.

La question des frontières occidentales de la Pologne avec l'Allemagne et la Tchéco-Slovaquie figurera à l'ordre du jour.

On pense aussi que la commission pour le règlement du sort du canal de Kiel aura achevé la rédaction de son projet pour mercredi et que le conseil suprême de la guerre sera en état de statuer à ce sujet.

Cédant aux instances de MM. Wilson, Clémenceau et Orlando, M. Lloyd-George a décidé de renoncer provisoirement à retourner à Londres pour régler lui-même sur place le différend relatif aux mineurs.

## La charte du travail

Paris, 19 mars.

(Havas.) — La commission de la législation internationale du travail a entendu les délégués des principaux groupements féminins alliés qui ont présenté leurs revendications déjà connues et ont remis à la commission un vœu demandant la constitution, pour chaque pays, d'un comité de travail féminin comprenant uniquement des femmes et auquel seraient soumises toutes les propositions législatives concernant les femmes.

Elles ont demandé également que les vœux présentés figurent non seulement dans les statuts de la société des nations, mais dans le traité de paix.

## La mission du cardinal Amette

Milan, 19 mars.

Le Corriere della Sera apprend de Rome que la visite du cardinal Amette aurait trait à la question d'Alsace-Lorraine plus qu'à la question d'Orient, et concernerait l'application de la loi de séparation française à l'Alsace-Lorraine.

## A Laibach

Vienne, 19 mars.

(B. C. V.) — Le chef de la commission italienne d'armistice, général Segre, s'est rendu, selon les journaux, à Laibach, où il fonctionnera comme président de la commission interalliée.

## Le ravitaillement des Centraux

Vienne, 19 mars.

(B. C. V.) — Les journaux apprennent que la commission de l'Entente pour la question des denrées alimentaires est arrivée de Prague à Vienne, et est partie pour Budapest.

## A la Diète bavaroise

Munich, 19 mars.

(Wolff.) — Dans sa déclaration à la séance de la Diète, le président du gouvernement a déclaré que la tâche de la Diète était d'introduire la collaboration des conseils d'ouvriers dans la vie publique.

Le ministre a déclaré que la Bavière ne pensait pas à se séparer de l'empire, mais qu'elle voulait vivre de sa vie propre.

## La question ouvrière en Angleterre

Londres, 19 mars.

(Havas.) — Le roi a reçu mardi M. Thomas, secrétaire du syndicat des cheminots, et M. Browlie, président du syndicat des mécaniciens. Il s'est entretenu longuement avec eux des problèmes industriels.

M. Thomas, convoqué d'urgence à Paris, hier matin, mardi, pour conférer avec M. Lloyd-George, a quitté Henden à 10 heures en avion. Il rentrera à Londres probablement par la voie des airs également.

## Le nonce à La Haye blessé

Bruxelles, 19 mars.

(Agence Stefani.) — Le nonce apostolique, Mgr Nicotra, parti en automobile pour La Haye, où il va rester deux mois, a été légèrement blessé dans un accident d'automobile à Conkch, dans les environs du Hayre. Le nonce a pu continuer son voyage après avoir reçu quelques soins.

## A Barcelone

Barcelone, 19 mars.

(Havas.) — L'état de siège a été levé mercredi après-midi.

## Les élections italiennes différées

Turin, 19 mars.

Un journal annonce que les élections italiennes, que l'on croyait fixées au mois de juin, n'auront lieu qu'en octobre.

## Collision de trains

Milan, 19 mars.

A Sacle, près d'Udine (Vénétie), un train de marchandises a tamponné un train militaire. Deux officiers ont été tués; plusieurs douzaines de militaires sont grièvement blessés.

## Tremblement de terre

Rome, 19 mars.

Dimanche soir, un léger tremblement de terre a été ressenti à Messine.

## SUISSE

### Le procès du comité d'Olten

Berne, 19 mars.

Au début de l'audience de ce matin, mercredi, l'auditeur précise les nouvelles propositions faites à la fin de la séance d'hier, concernant les dispositions pénales à appliquer.

L'article 21 du code pénal militaire dispose que quiconque, agissant en personne ou incitant d'autres personnes à agir, est la cause principale d'une infraction, sera puni comme celui qui a commis lui-même le délit.

Or, les accusés, par la publication de la décision de l'appel du 11 novembre 1918, ont incité les cheminots à s'opposer à l'ordre de mobilisation prévu.

Ils ont, en partie ouvertement, en partie implicitement, en maintenant l'ordre de grève, persisté à demander l'exécution de leurs instructions. Ils ont induit les cheminots à ne pas donner suite à l'ordre de mobilisation. Les accusés ont ainsi contrevenu à un ordre donné par le Conseil fédéral et ils tombent sous le coup de l'article 6 de l'ordonnance fédérale concernant les dispositions pénales pour l'état de guerre.

Cet article dispose que, quiconque contrevient aux ordres donnés par le Conseil fédéral, le département fédéral, le commandant de l'armée, les commandants territoriaux ou autres autorités militaires compétentes pour la sauvegarde des intérêts militaires ou de la neutralité ou dans l'exercice de leur autorité de police, est puni, s'il n'y a pas lieu d'appliquer des dispositions plus sévères, de prison jusqu'à 3 ans, ou d'amende jusqu'à 1000 francs, les deux peines pouvant être cumulées.

A la demande de la défense, l'audience est suspendue pour un quart d'heure, afin de permettre aux défenseurs de discuter leur attitude vis-à-vis des nouvelles propositions de l'auditeur.

A la reprise, la défense demande la suspension des débats jusqu'à 2 heures de l'après-midi, pour lui permettre d'examiner toute une série de questions juridiques.

Au cas où sa demande serait rejetée, la défense se réserve de déposer une demande en cassation et de soulever de nouveau la question de compétence, car il n'est pas établi si les tribunaux militaires sont compétents pour juger des délits poursuivis en vertu de l'article 6 de l'ordonnance du 6 août 1914.

L'auditeur explique que l'enquête n'a pu être poussée dans tous les détails, comme cela eût été possible dans un procès civil. Il était en outre impossible de prévoir que quelques accusés auraient aux débats une attitude aussi différente de celle qu'ils ont eue à l'instruction.

C'est la raison pour laquelle l'auditeur a été obligé de demander l'application de nouvelles dispositions pénales.

Les débats ne peuvent être liés à une question de temps. Avant le début du procès, l'auditeur a conseillé aux autorités compétentes de ne pas fixer ce procès avant la session des Chambres.

Au cas où des complications devraient se produire, il décline, en conséquence, toute responsabilité.

Sur décision de la Cour, l'audience est suspendue à 9 h. 1/2 et sera reprise à 1 heure.

### Une semaine sans viande

Berne, 19 mars.

Le Conseil fédéral se propose d'ordonner une première semaine sans viande au commencement d'avril.

### Pour les familles Cotting et Buechler

M. Perroset, administrateur, 5 fr.; Anonyme, 1 fr.; Anonyme, 5 fr.; J. R. Granges-Paccot, 5 fr.; M<sup>lle</sup> de Bocard, 5 fr.; M<sup>me</sup> W., 5 fr.; M. Udry, banquier, Fribourg, 6 fr.

— Des listes de souscription sont déposées à la Librairie catholique, près Saint-Nicolas; à l'administration de la Liberté, avenue de Pérolles; à la cure de Saint-Maurice; chez M. Arthur Dubey, 4, avenue de la gare; à la Civette, rue de Lausanne, 5.

### Kermesse

On nous prie d'annoncer que la kermesse de bienfaisance au bénéfice de l'Office d'assistance, qu'on pensait faire à la mi-carême, est renvoyée au deuxième dimanche de mai.

### La grippe

L'épidémie n'est pas encore extirpée de notre sol. Elle vient de faire de nouvelles victimes à Bulle, où, en vingt-quatre heures, une jeune mère de famille et une postulante de l'Institut Sainte-Croix ont été emportées.

†  
Madame Marie Stocker-Kieser et ses filles : Jeanne, Maria et Emma, leurs parents et les familles alliées ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Adolphe STOCKER**  
leur cher et regretté époux, père, beau-frère, oncle et cousin, enlevé à leur affection à l'âge de 41 ans, après une longue et pénible maladie, manqué des secours de l'Eglise.  
L'ensevelissement aura lieu à Fribourg vendredi, 21 mars, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.  
Domicile mortuaire : Café des Chemins de fer. Départ du convoi funéraire à 8 h. 10.  
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†  
Monsieur et Madame Delahays et leurs enfants Alphonse et Georges ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher petit

**LOUIS**  
décédé le 18 courant, à l'âge de 4 ans, après une courte et cruelle maladie.  
L'enterrement aura lieu le jeudi 20 courant, à 1 h. 1/2, à l'église du Collège.  
Départ du domicile mortuaire, rue Geiler, 10, à 1 h. 1/2.

†  
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

**Monsieur Jeanny MULLER**  
typographe  
aura lieu le jeudi 20 mars, à 8 heures du matin, à l'église de Saint-Jean.

†  
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

**Madame Marie DELLEY**  
née Charrière  
aura lieu à l'église de Givisiez, le 20 mars, à 8 heures.

**Institut de Hautes Etudes**  
Jeudi, 20 mars, à 4 h. R. P. Jaquin : Les maîtres chrétiens.  
A 5 h. M. Pahud : Aperçu historique du diocèse de Lausanne et de Genève.

**A Murith**  
43 RUE DE LAUSANNE - FRIBOURG  
Tél. 143  
**Fleurs Naturelles & Plantes**

**Reprise de commerce**  
A remettre, pour cause de cessation de commerce, librairie-papeterie, éventuellement avec atelier de reliure. Bonne clientèle assurée. Possibilités d'achat de l'immeuble.  
S'adresser sous P 1674 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1764

**TOURBE**  
On demande acheteurs et représentants pour la vente de grandes quantités de tourbe sèche, à fournir en mai-octobre.  
P 1400 Y 1942  
Ecrire à Exploitation de tourbières S. A., Hirschengraben, 10, BERNE.

**CAFÉ-RESTAURANT**  
Pour cause de santé, à vendre le meilleur café-restaurant de Fribourg. Situation unique. Beau chiffre d'affaires prouvé. Forte clientèle fribourgeoise.  
S'adresser : Etude FORCHET, notaire, à Fribourg. 1945

**ON DEMANDE**  
pour fabrique, à Berne, habile

**Steno-dactylographe**  
connaissant à fond les deux langues.  
Emploi stable et bien rétribué, pour personne capable et sérieuse. — Offres détaillées sont demandées sous O 2405 Y à Publicitas S. A., Berne. 1941

**Films KODAK**  
Appareils, Plaques, Papiers, Bains, Accessoires  
Toujours grand choix, à prix avantageux  
à la FABRIQUE D'ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES  
**Paul SAVIGNY & Cie**  
Avenue de Pérolles, 59, FRIBOURG

**SOUSSION**  
Le soussigné met en soumission la vente de 20 chènes de haie. — Pour voir les chènes et les conditions, s'adresser à Victor Cuendet, à Chesepolles.  
Les soumissions sont à déposer jusqu'au 20 mars, à 7 heures du soir.  
P 1703 F 1791

**Ecole de commerce WIDEMANN, Bâle**

Commerce et langues modernes. Ouverture du semestre d'été : le 23 avril. Prospectus par le dir. : René Widemann, Dr en droit.

**La FABRIQUE DE DRAPS, WANGEN-S.-AAR**  
fournit directement aux particuliers des étoffes garanties exemptes de toute laine artificielle, ainsi qu'en vieux laines. On accepte des laines et laines pour la fabrication et la laine pour filer à 1, 3, 4 beuts.  
Echantillons d'étoffes sur demande.  
J. REINHARD & C<sup>ie</sup>.

**Schaeffer frères**  
Paris, 29, Fribourg. Tél. 6.55  
**Chauffage central**  
Installations sanitaires  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
Grand choix de bandages élastiques, derniers nouveautés, très pratiques, plus avantageux et infiniment meilleurs marchés que ceux vendus jusqu'à ce jour.  
Bandages à ressorts dans tous les genres et à très bas prix. En indiquant le côté, on s'il faut un double et moyennant les mesures, j'envoie sur commande.  
Discretion absolue, chez  
G. Germond, sellerie, PAYERNE.

**Er. Bopp**  
AMEUBLEMENTS  
rue du Tir, 8, Fribourg

**Lits d'enfants**  
**Bercelonnettes**

**A VENDRE**  
un manège  
à l'état neuf. 1908  
S'adresser à Maurice HAYOT, Cressier-sur-Morat.

**Volailles**  
de la ponte.  
Les meilleures pondeuses.  
Prix courant gratis.

**MARCHAL**  
- Meyriez (Morat) -  
ON OFFRE A VENDRE  
1 certain nombre d'actions  
**chocolat Villars**  
S'adresser par écrit sous P 1835 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1912

**Occasion TOTO**  
A vendre à la Chaude-Fonds, au centre de la Rue principale, immeuble de rapport en parfait état, contenant plusieurs magasins et logements. Prix avantageux. — Adresser offres sous P 21198 C à Publicitas S. A., La Chaude-Fonds. 1757

**J'OFFRE**  
aux magasins de meubles et aux tapissiers du

**crin végétal**  
fin, en tresses, à partir de 500 kg. au prix de 60 fr. les 100 kg. franco gare Inkwil.  
Frans Meier, Etalchen (Soleure). 1781

**PERDU**  
entre Beaugard et la piste, un porte-monnaie jaune avec contenu.  
On est prié de le rapporter contreforte récompense, à la route de Villars, 5, 3<sup>me</sup>. 1964

**A VENDRE**  
à transporter  
**maison**  
construite en bois  
S'adresser à l'Agence immobilière fribourgeoise, Edouard Fischer, Fribourg.

**A REPRENDRE**  
pour cause de départ,  
**un appartement**  
de 3 chambres, cuisine, cave et galetas, part à la buanderie. Situation bien ensoleillée. Location 480 fr. reprise au 25 juillet ou si possible plus vite. Bail d'une année. 1949  
Ecrire sous chiffres P 1884 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**THÉÂTRE FRIBOURG**  
Du 21 au 25 mars (y compris), à 8 h. 1/2.  
Dimanche, deux matinées, à 3 h. et 5 h.

**CHRISTUS**

LA NATIVITÉ...  
LA PRÉDIGATION  
LA PASSION...  
LA MORT ET LA  
RÉSURRECTION

Prix réduit des places. — Location chez M. Von der Weid.

Une bonne  
**cuisinière**  
demande place. 1929  
Offres à P 184 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ON DEMANDE**  
une jeune fille  
honnête et de toute confiance, pour tous les travaux du ménage. Bons gages.  
A la même adresse, on demande une gentille jeune fille pour garder les enfants. 1909  
S'ad. à M<sup>me</sup> Berchier, Café des Vignerons, Estavayer.

**Une couturière**  
qui chercherait à se perfectionner dans la couture de vêtements d'hommes, trouverait place. 1928  
Off. sous P 1847 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ON DEMANDE**  
dans un café de Bulle, une jeune fille comme

**SOMMEILIERE**  
Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'ad. sous P 601 B, à Publicitas S. A., Bulle.

**D<sup>r</sup> H. GANGUILLET**  
Dentiste américain  
Consultations à Fribourg, tous les jours, de 8 à 12 h. et de 2 à 6 heures.  
Maison DELAURENS, photographie vis-à-vis de la gare  
Extraction sans douleur.

**Cuisinière**  
On demande  
pour fin avril, personne de 30 à 40 ans, pour cuisine de café-restaurant.  
Adresser offres avec références au Café Grégorien, à Bulle.

**A VENDRE**  
Les héritiers de Joseph Torche, à Coumils, commune de Chapelle (Broje), exposent en vente, par voie d'enchères publiques, la propriété qu'ils possèdent audit lieu, de la contenance de 3 1/2 posses en prés et champs, maison d'habitation, grange et écurie; fontaine intarissable.  
La vente aura lieu à l'auberge communale de Cheiry, le 23 mars prochain, à 2 heures après midi.  
Entrée en jouissance immédiate.  
Pour voir les immeubles, s'adresser à M. Emile Torche, à Prarand. P 1743 F 1808

**AVIS**  
Le soussigné avise le public qu'il vient de s'établir à Hildesheim comme

**sellier-tapissier**  
Se recommande, P 1858 F 1951  
Joseph DUPRAZ.

**Prof. D. C. A. Hegner**  
Médecin-oculiste  
CONSULTATIONS :  
du lundi au vendredi, de 2 1/2 à 4 h.  
Schanplatzgasse, 23,  
BERNE  
Téléphone 6312 Téléphone 6312

**Les films KODAK**  
sont arrivés  
au Photo-Optique  
Ed. Yantz, Fribourg  
Dispensaire antituberculeux  
6, Avenue de Pérolles, Fribourg  
gratuit : Consultations du médecin le vendredi dès 4 h. ; de l'infirmier : le mardi dès 4 h.

**INNOVATION**  
LA CHAUX-DE-FONDS  
VENTE DIRECTE AU PARTICULIER  
DEMANDEZ LE CATALOGUE  
10 MOIS DE CRÉDIT

**POUDRE ALPHA**  
Le meilleur Shampooing  
Son emploi régulier assure l'entretien du cuir chevelu et donne aux cheveux le lustre et le recherchés.

so fait :  
Aux Camomilles. Au Romarin  
Au Jaune d'œuf. Au Goudron  
Grande Pharmacie et Droguerie Bourgnecht & Gottrau, rue de Lausanne, 87, Fribourg.  
Pharmacie Cuvry, Avenue de la Gare, Fribourg.  
Ecrire : Droguerie G. Lopp, rue St-Nicolas, 139, Fribourg, et dans toutes les pharmacies, drogueries et bonnes parfumeries, Fr. 0.80 l'enveloppe.

**ON DEMANDE**  
veuve  
ou célibataire  
pour faire 1 grand jardin.  
S'adresser à l'Institut de Neudorf par Rosé.

Ménage soigné demande  
**femme de chambre**  
connaissant bien le service et munie de références.  
Bons gages. 1891  
Adresser les offres au Castel postal 14177, Fribourg.

On demande pour tout de suite,  
**JEUNE FILLE**  
honnête et propre, pour aider dans les travaux du ménage. Gages 18 fr. par mois. — S'adres. à M<sup>lle</sup> Mentha, Pensionnat de Jeunes Filles, Villa des Prés, Cortaillod (Neuchâtel). 1897

**ON DEMANDE**  
un menuisier-machiniste  
Pension dans la maison. Vie de famille. Entrée tout de suite ou à convenir.  
Offres à P 1705 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**A vendre**  
maison de rapport en parfait état d'entretien, bien exposée au soleil, située à la r. Marcello, à Fribourg. Eau, électricité. Facilités d'aménagement jardin. Belle vue. Conditions de paiement avantageuses.  
S'adresser à l'Agence Anderson, rue Schüringen, 96, Fribourg. 991

**Ernest MICHEL**  
Matériaux de construction  
FRIBOURG  
A TRANSFERE son dépôt et ses bureaux à l'Avenue de Tivoli  
devant la Laiterie Centrale (ancien chantier Winckler)

**Vente d'immeuble**  
Lundi 21 mars, dès 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg, les héritiers de Louis Pfyffer exposent en vente, par voie d'enchères publiques, l'immeuble qu'ils possèdent, rue de Lausanne, à Fribourg, comprenant magasin et 3 logements.  
Pour visiter l'immeuble s'adresser, au magasin. Pour les conditions de vente, s'adresser au notaire Bourgnecht, Maison-de-Ville, bureau N° 10, Fribourg. 1761

**Cave de RAISINS**  
en toute saison  
Paisant dégraffé du sang, grâce au ferment pur de raisins des pays chauds.  
H. DURMANN, Les Brenets  
Téléphone N° 90  
Sans rival contre : boutons, clous, diabète, goutte, eczéma, etc.  
Seuls dépositaires pour Fribourg :  
Grande Pharm. Centr. Bourgnecht & Gottrau.

**DOMAINE**  
A vendre, dans la Veveyse, domaine de 63 poses, terrain 1<sup>er</sup> qualité, en un seul mas. Beau état. Prix avantageux.  
S'adresser à M. Joseph Genoud, Assurances, Hôtel-St-Denis.

**A LOUER**  
au Lac Noir, pour la saison 1919,  
**joie chalet**  
comportant 5 chambres et une cuisine, complètement meublé, avec lingerie et vaisselle. 1893  
S'ad. sous P 1874 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Excellent domaine**  
A VENDRE  
On offre à vendre, à proximité d'Yverdon, un domaine en plein rapport, bien situé, comprenant bâtiment en bon état avec logement de 5 pièces, grange, écuries et toutes dépendances, prés, champs et bois d'une superficie totale d'environ 20 poses de 500 perches. Domaine peu morcelé, bâtiment indépendant de tout voisinage.  
L'entrée en jouissance pourrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> de l'Acquièreur. 1943  
Renseignements :  
Etude U. PÉCLARD, notaire, Yverdon.

**Vente de bois**  
Lundi 21 mars, on vendra aux enchères publiques, dans les forêts de Penzier et de la Corbas, 45 tas de belles perches et bois de chauffage, 8 moules de dalle, 4 billons de sapin.  
Rendez-vous des amateurs à 1 h. de l'après-midi, sur le chemin Coumils-Penzier, vis-à-vis de la ferme de M. MICHEL. 1949

**A LOUER**  
rue de Romont, appartements, 3 pièces et dépendances. 1844  
Off. sous P 1188 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**A LOUER**  
Motosacoche  
Motorcar 4 cyl 6 HP  
Différentiel 12964Y  
en Publicitas S. A., Genève.

**Fr. BOPP**  
Aménagements  
rue du Tir, 8  
FRIBOURG  
Papiers peints  
Grand choix  
Bon marché

**BANQUE POPULAIRE SUISSE**  
Banque d'arrondissement de Fribourg.  
Assemblée générale ordinaire, le vendredi 21 mars 1919, à 5 h. de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel du Faucou.  
TRACTANDA :  
1. Constitution de l'Assemblée ;  
2. Procès-verbal de la dernière assemblée générale du 24 mars 1918 ;  
3. Rapports et comptes de 1918 ;  
4. Nomination : a) de 1 délégué ; b) de 3 membres de la commission de banque ; c) de 3 réviseurs de comptes.  
Les sociétaires de la banque d'arrondissement de Fribourg sont invités à prendre part à cette assemblée.  
La présentation de la carte d'admission est exigée. Le vote par représentation n'est pas autorisé. Le rapport de gestion peut être obtenu à nos guichets, à partir du 18 mars on sera envoyé sur demande.  
En la suppression des trains le dimanche, l'assemblée a été fixée, cette année-ci, à un jour sur semaine.  
Fribourg, le 7 mars 1919.  
La Commission de Banque.